# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

# **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT** 

# GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE ET BUSINESS PLAN

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT** DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE: 711602U32D3
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019, sur avis conforme du Conseil général

# GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE ET BUSINESS PLAN

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

# 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'appliquer des éléments de diagnostic financier pour une entreprise donnée ;
- ♦ d'élaborer un système cohérent de prévision budgétaire ;
- ♦ d'appliquer les techniques qui préparent les trois types de décisions financières : décisions d'investissement, de financement et de trésorerie ;
- de percevoir globalement les situations comptables et les problèmes mis en évidence ;
- ♦ d'appliquer les techniques pour réaliser la partie financière d'un Business Plan et des budgets simples.

# 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Dans des situations de gestion d'informations issues de la vie professionnelle, à l'aide d'un système informatique opérationnel connu, dans le respect des consignes données,

- mettre en œuvre, de manière adéquate, les fonctionnalités d'un logiciel tableur en réalisant au minimum les opérations suivantes :
  - effectuer des opérations mathématiques à l'aide de formules et de fonctions ;
  - mettre en forme et en page les données et les résultats obtenus ;
  - ♦ traiter des données :
  - représenter des données sous forme graphique ou de tableaux dynamiques.

face à des situations courantes de gestion financière, pour une entreprise de taille moyenne, en utilisant d'une manière adéquate les moyens techniques disponibles (calculatrice, outil informatique, ...):

- mettre en œuvre des procédures de calcul, de traitement de données chiffrées et de contrôle des résultats;
- justifier sa (ses) méthode(s) de résolution de problèmes en se fondant sur une utilisation appropriée de l'outil mathématique.

face à une situation issue de la vie professionnelle se prêtant au traitement statistique, les consignes de réalisation lui étant précisées :

- appliquer aux données les techniques, les démarches appropriées pour en assurer le traitement;
- présenter les résultats en utilisant les ressources disponibles (tableaux, graphiques, ...);
- expliciter, pour le problème posé, les concepts et les techniques à appliquer en utilisant le vocabulaire d'une manière adéquate.

face à une situation relative à une gestion de comptabilité des coûts, en tenant compte des principes fondamentaux y afférents,

• appliquer les principes généraux de la comptabilité analytique d'exploitation .

# 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « *INFORMATIQUE : TABLEUR* » code-754510U32D1, « *MATHEMATIQUES FINANCIERES ET STATISTIQUE* » code-715304U32D2 et « *COMPTABILITE ANALYTIQUE : PRINCIPES ET FONDEMENTS* » code 711301U32D2 de l'enseignement supérieur de type court.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

# Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à la situation comptable d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats et en utilisant la documentation usuelle,

- d'appliquer les méthodes de gestion financière en vue de la préparation de la prise de décisions financières ;
- ♦ de réaliser la partie financière d'un Business Plan..;
- ♦ d'établir un budget simple.

### Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

♦ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,

- ♦ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ♦ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

### L'étudiant sera capable,

face à une situation comptable d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats et en utilisant la documentation usuelle,

# en Gestion financière et budgétaire

- d'élaborer un tableau de financement ;
- d'établir une critique constructive de la situation de trésorerie d'une entreprise ;
- ♦ d'appliquer différentes techniques de gestion financière dans des cas concrets et d'en établir des constats :
  - o décision d'investir (rentabilité de projets) valeur actuelle nette, taux interne de rentabilité, indice de rentabilité,
  - o décision de trésorerie (gestion du cash, devises et créances),
  - o décision de financement à court terme ou long terme (par fonds propres et étrangers);
- d'élaborer un système cohérent de prévisions permettant l'établissement des budgets simples et des comptes annuels prévisionnels ;
- d'établir des budgets simples.

### en Plan financier

- d'appréhender les éléments d'un business plan
- d'appliquer les techniques pour réaliser la partie financière d'un Business Plan

# 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

# 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion financière et budgétaire	CT	В	48
Plan financier	CT	S	16
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80